

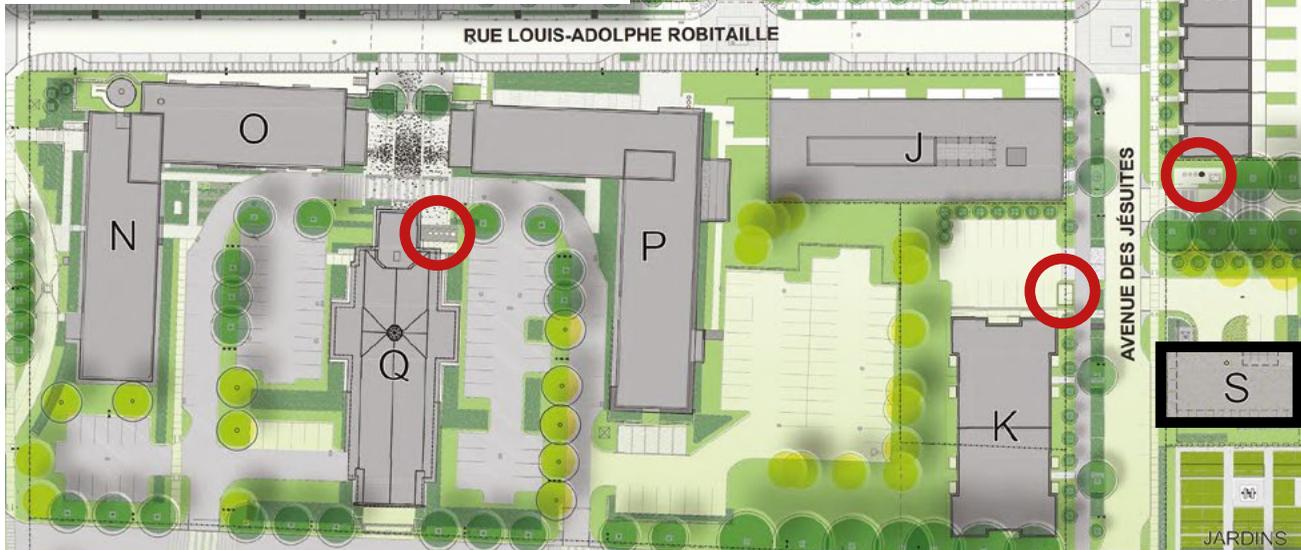
La collecte des matières résiduelles à la Cité Verte est unique au Québec. Elle s'effectue à l'aide d'un système par aspiration des matières. Deux équipements composent ce système : des bornes (intérieures et extérieures) et un terminal de collecte des matières résiduelles. Afin d'éviter des bris aux équipements, certaines règles doivent être respectées.

Conservez cette fiche à portée de main!

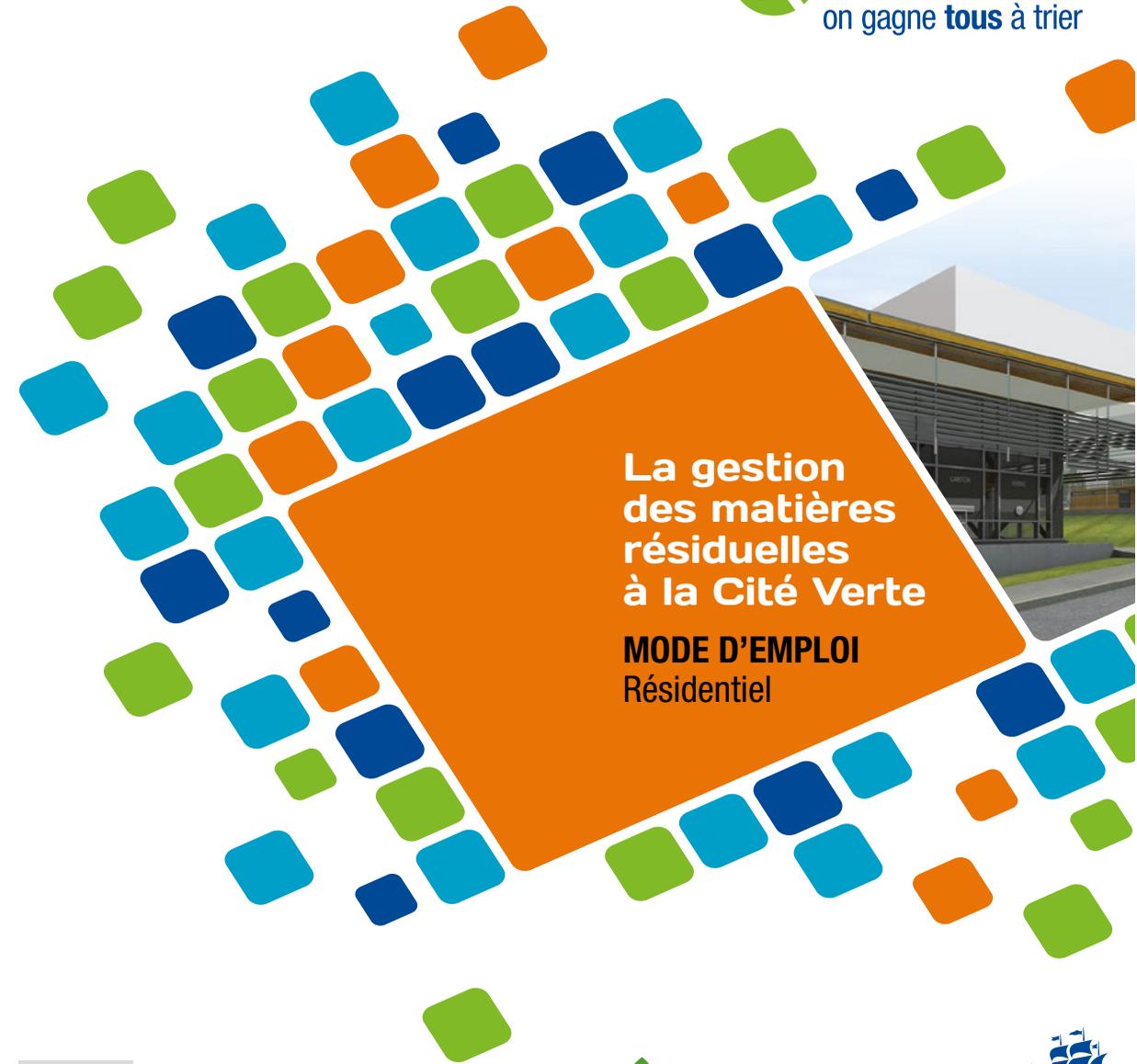
Bornes extérieures

Les bornes extérieures sont situées à plusieurs endroits sur le site. **Aucune matière de grand format ne doit être déposée dans les bornes**, au risque de bloquer le système. Les grands cartons ainsi que le verre recyclable doivent être déposés dans les trappes prévues à cet effet au terminal et les autres matières doivent être apportées dans un écocentre.

 Bornes extérieures  Terminal



R Réduire
R Réemployer
R Recycler
 on gagne **tous** à trier



La gestion des matières résiduelles à la Cité Verte

MODE D'EMPLOI
Résidentiel



BORNES (INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES)



RECYCLAGE

Les matières recyclables de petit format doivent être déposées en vrac dans la borne.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Papier et carton

- Papiers non souillés (journaux, circulaires, revues, annuaires, etc.)
- Boîtes d'œufs
- Boîtes de carton
- Contenants multicouches
- Livres qui ne peuvent pas être réutilisés

Métal

- Contenants d'aluminium (conserves, assiettes, canettes, etc.)
- Bouchons et couvercles de métal

Plastique

- Tous les contenants de plastique 
- Sacs de sacs noués et attachés, peu importe le type de sac (les sacs doivent être vides, soit exempt de factures ou autres papiers)

MATIÈRES REFUSÉES

Ces matières doivent être déposées au **terminal de collecte des matières résiduelles**.

- Verre
- Carton de grande dimension

Ces matières doivent être déposées aux **déchets** :

- Papiers et cartons plastifiés, métallisés, cirés et carbone
- Papier mouchoir et essuie-tout
- Vaisselle en carton, nappe, serviette de table en papier



DÉCHETS

Les déchets doivent être déposés dans des sacs. Attention : privilégier des sacs de petit format pour qu'ils puissent entrer dans la borne.

Dimension de la trappe : 28 cm (11 po) de diamètre

MATIÈRES ACCEPTÉES

Les matières ne pouvant être recyclées et ne faisant pas partie de la liste ci-dessous.

MATIÈRES REFUSÉES**

- Résidus verts
- Rognures de gazon (herbicyclage)
- Branches
- Objets encombrants
- Résidus domestiques dangereux (piles, batteries, produits explosifs, propane et essence, etc.)
- Vaisselle et verre
- Matière de grande dimension (manche à balais, panier à linge, etc.)

Consultez l'encadré « **Autres services offerts** » pour connaître les différentes collectes spécialisées.



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Les installations pour la collecte des résidus alimentaires ne sont pas fonctionnelles pour l'instant.

D'ici là, les résidus alimentaires doivent être déposés avec les déchets.

TERMINAL*



VERRE ET RECYCLAGE

Le verre est interdit dans le système de collecte souterrain puisqu'il pourrait causer des bris.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Bouteilles de vin
- Pots et autres bouteilles de verre
- Toutes les matières recyclables acceptées qui n'entrent pas dans les bornes.

MATIÈRES REFUSÉES**

- Porcelaine et céramique
- Ampoules
- Vitres, miroirs et verres de table



CARTON DE GRANDE DIMENSION

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Boîtes et emballages en carton

MATIÈRES REFUSÉES**

- Carton ciré, plastifié, métallisé



DÉCHETS DE GRANDES DIMENSIONS

Tous les déchets qui n'entrent pas dans les bornes SAUF les matières refusées peuvent être déposés dans cette chute.

* Le terminal n'est pas un écocentre.

** Ces matières doivent être déposées dans la trappe « **Déchets de grandes dimensions** »

AUTRES SERVICES OFFERTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La Ville de Québec offre un service de collecte porte en porte pour les objets encombrants, tels que chauffe-eau, électroménagers, matelas, meubles et tapis.

Pour s'inscrire à la collecte :

- Remplir le formulaire en ligne au ville.quebec.qc.ca/nous_joindre ou communiquer avec **311**.
- Placer vos objets en bordure de la chaussée la veille de la collecte, après 19 h.

ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des centres de récupération des matières résiduelles offrant un endroit aux résidants pour se départir de certains produits, matières ou matériaux.

Matières et objets acceptés : matériaux de construction, branches, bois, terre et gravier, électroménagers, huiles et peintures, pneus, appareils électriques et informatiques, résidus domestiques dangereux, etc.

Renseignements supplémentaires, localisation et heures d'ouverture : ville.quebec.qc.ca/ecocentres

L'écocentre le plus près de la Cité Verte est l'écocentre des Rivières, situé au 1700, rue Provinciale.

COLLECTE DE FEUILLES

La Ville offre 4 semaines de collecte au printemps (mi-avril à mi-mai) et 6 semaines à l'automne (début octobre à mi-novembre).

Les feuilles doivent être placés dans des sacs de papier, de plastique transparent ou orange. Les sacs noirs ou verts ne sont pas acceptés.

Pour information supplémentaire : ville.quebec.qc.ca/citoyens/RRR, section Résidus verts ou ville.quebec.qc.ca/collecte pour connaître l'horaire des collectes.

Pour toutes questions, communiquer avec le **311**.